

Décision n° 2026-0575
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 18 mars 2026
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du 19 février 2025 portant délégation de signature pour les actes se rapportant au fonctionnement de l’Autorité ou à l’exécution de ses décisions ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 18 mars 2026,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2026-0575
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 18 mars 2026

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198301305	SYNELVA COLLECTIVITES	28 LUCE	2 UHF
198700733	LHOIST FRANCE	38 SASSENAGE	4 UHF
198905485	COMMUNE DE LOUVECIENNES	78 LOUVECIENNES	1 UHF
198910186	MOULINS SOUFFLET SA	91 CORBEIL ESSONNES	1 UHF
199005455	MOULINS SOUFFLET SA	91 CORBEIL ESSONNES	2 UHF
199213025	MAITRISE ET CONTROLE DES TECHNIQUES DE SECURITE PARISIENS	93 BONDY	3 UHF
199501616	DYLCO	59 BERTRY	1 UHF
199601129	NEOFOR BONNEVILLE BETEMPS	74 BONNEVILLE	1 VHF
199603370	M. GROSS JEAN	68 LUTTERBACH	1 UHF
199801666	COMMUNE DE THONON LES BAINS	74 THONON LES BAINS	1 VHF
200201051	SUCR DISTIL SOUPPES OUVRE FILS	77 SOUPPES SUR LOING	1 VHF
200201914	AIRBUS DEFENCE AND SPACE	31 TOULOUSE	1 UHF
200301109	COMMUNE D'EVRY-COURCOURONNES	91 COURCOURONNES	2 UHF
200401511	COMMUNE D'OLIVET	45 OLIVET	2 VHF
200800703	MOULINS SOUFFLET SA	91 CORBEIL ESSONNES	2 UHF
201000289	MAITRISE ET CONTROLE DES TECHNIQUES DE SECURITE PARISIENS	92 GENNEVILLIERS	2 UHF
201001294	PARAGON TRANSACTION	58 COSNE COURS SUR LOIRE	1 UHF
201100323	KEOLIS SEINE VAL DE MARNE	91 LISSES	6 VHF
201400893	CA CAUX SEINE AGGLO	76 LILLEBONNE	1 VHF
201401329	LES EDITIONS HATIER	75 PARIS 6	1 UHF
201501169	MAITRISE ET CONTROLE DES TECHNIQUES DE SECURITE PARISIENS	75 PARIS 13	2 UHF
201800689	SAEM EXPLOITATION STATIONNEM VILLE PARIS	75 PARIS 1ER	2 UHF
201800937	SOC OUVRIERS PLOMBIERS COUVREURS ZINGUEU	87 LIMOGES	1 UHF
201801063	M. LARROSE PATRICK	82 DONZAC	1 UHF
201801347	GTM OUEST	85 BOUFFERE	1 UHF
201900715	C-LOGISTICS	33 CESTAS	1 UHF
201901114	S.P.P	33 LA TESTE DE BUCH	1 UHF
202000740	VIP PRESTIGES SECURITE PRIVEE	06 CANNES	1 UHF
202001339	GREENYARD FROZEN FRANCE SAS	29 ST POL DE LEON	1 UHF
202100255	S.P.P	09 PAMIER	1 UHF
202100508	KOMATSU FRANCE	78 AUBERGENVILLE	1 UHF
202101868	NV BESIX SA	93 SAINT DENIS	1 UHF
202102489	LOGISUR	93 ST DENIS	7 UHF
202102671	GCC	78 LES MUREAUX	3 UHF
202200122	TSO	93 MONTREUIL	12 UHF
202200847	SPIE BATIGNOLLES OUTAREX	75 PARIS 13	1 UHF
202300894	LEGENDRE LOIRE	44 REZE	2 UHF
202303113	EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT	93 PANTIN	2 UHF
202303222	NOFRAYANE	97 MATOURY	12 VHF
202402111	SPIE BATIGNOLLES VALERIAN	13 CHATEAURENARD	3 UHF
202402258	BAUDELET NORMANDIE	76 LE HAVRE	1 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
202403136	BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS MIDI PYRENEES	31 TOULOUSE	2 UHF
202403688	BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS MIDI PYRENEES	31 TOULOUSE	2 UHF
202501912	MAVERING RACING	71 CHARNAY LES MACON	3 UHF
202501949	DEMATHIEU & BARD BAT ILE DE FRANCE	91 SAINT MICHEL SUR ORGE	1 UHF